

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de N. AKEL, Conseillère communale, relative aux inscriptions dans les écoles fondamentales francophones, maternelles et primaires.

N. AKEL donne lecture du texte suivant :

N. AKEL geeft lezing van de volgende tekst:

Si pour la grande majorité des Anderlechtois, l'accès à un outil informatique est aisé et plus pratique, nous ne devons pas oublier celles et ceux qui vont subir la fracture numérique de plein fouet.

J'ai vu une vidéo expliquant comment accéder à la plateforme avec « Itsme ». C'est très bien fait, mais de nouveau, comment les personnes qui ne sont pas à l'aise avec l'informatique peuvent y avoir accès et connaître les tenants et aboutissants ?

J'ai aussi vu sur le site de la Commune que des permanences physiques sont organisées aux espaces « Carême » et « 16arts », je salue l'effort de les avoir prolongé jusqu'au 31 janvier au lieu du 23 janvier, entre 9h et 12h. Toutefois, il n'y a eu que deux permanences en après-midi, le 9 et 14 janvier entre 16h et 18h00.

Ne trouvez-vous pas que deux soirées sont insuffisantes pour les gens qui travaillent et qui ont du mal avec les outils informatiques ?

Comment fait une maman solo qui travaille à temps plein ?

Une question se pose quant au suivi de ces inscriptions dans ces espaces. Il y a aussi le problème du « premier arrivé, premier servi ». On sait, sans hypocrisie, que certaines écoles sont plus prisées que d'autres.

Pour le « PTB », les inscriptions ne doivent pas ressembler au parcours du combattant et on doit laisser aux personnes la possibilité de s'inscrire via une version papier, dans l'école de leur choix, afin de réduire les inégalités.

Nous demandons également un meilleur accompagnement via plus de permanences physiques en soirée, ainsi que l'extension des permanences jusqu'au 31/01, date de fin des inscriptions.

Madame l'Echevine DURAKI, donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen DURAKI, geeft lezing van het volgend antwoord:

Notre priorité est, tout comme vous, de ne pas discriminer une partie de la population. C'est d'ailleurs ce qui a alimenté notre réflexion pour la mise en œuvre de cette nouvelle modalité d'inscription. Nous avons opté pour une triple possibilité : en ligne de manière autonome via « Irisbox » soit par le parent lui-même soit par un proche qui peut l'aider, en présentiel dans un de nos EPN ou chez nos partenaires (ASBL / écoles), soit via le call center.

Pour contrer la fracture numérique, nous avons donc ouvert des guichets de présence et d'aide aux personnes qui ne seraient pas à l'aise avec le numérique, à savoir les EPN de la rue Rossini et de « l'Espace Maurice Carême ». Plus de douze personnes

ont été affectées à cette aide. Les EPN communaux sont ouverts tous les jours de la semaine de 9h à 12h, et un soir par semaine. En parallèle, nous avons gardé la ligne du call center ouverte et de nombreuses ASBL ainsi que nos écoles sont disponibles pour aider tout parent qui aurait des difficultés à se connecter et à compléter le formulaire sur « Irisbox ». Le tutoriel créé par l'antenne scolaire en partenariat avec le service enseignement a déjà beaucoup aidé nos concitoyens. Nous pouvons être fiers du travail transversal de qualité qui a été fait par deux services communaux.

A titre informatif, « l'Espace 16arts » a aidé seize parents durant ses permanences du 9 janvier au 21 janvier dont un seul parent lors de la permanence en soirée.

L'EPN « Maurice Carême » a quant à lui a finalisé vingt inscriptions entre le 9 janvier au 21 janvier dont quatre en soirée.

Les inscriptions via le call center sont au nombre de neuf pour la même période.

L'EPN « Maurice Carême » a prolongé sa période en présentiel jusqu'à la fin de la période d'inscriptions, à savoir le 31 janvier.

Le recours à un formulaire papier n'a pas de sens et occasionnerait des discriminations (perte du document, encodage tardif, etc.). Il est à noter que les années précédentes, seul le call center était actif et il n'y a jamais eu besoin d'un recours à un formulaire papier. Les trois modalités que nous offrons permettent de toucher toutes les franges de notre population sans discrimination aucune.

Enfin pour conclure, je vous propose un comparatif de nos inscriptions en janvier 2024 et en janvier 2025 après neuf jours d'ouverture des inscriptions : en 2024 il y a eu 674 inscriptions via le call center ; en janvier 2025 il y a eu 932 inscriptions via « Irisbox » (toutes modalités confondues).

Ceci prouve donc bien que le système est totalement opérationnel et que nos campagnes d'informations (site communal, page « Facebook », envoi de newsletter à nos partenaires à savoir l'ensemble des asbl présentes sur la commune et à toute une série de services communaux, etc., affiches dans les lieux de passage, article dans le journal communal « Contact », vidéo d'information sur « Instagram » et « Tik-Tok », tutoriels) ont très bien fonctionné.

Nous continuerons à évaluer toutes ses modalités d'inscription pour garantir un accès équitable aux services communaux et promouvoir l'égalité des chances pour tous les habitants de notre commune.